

# La question de l'ONU : la Suisse doit entrer à l'ONU dès 2003

Autor(en): **Amstutz, Peter**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **28 (2001)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-913090>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# La Suisse doit entrer à l'ONU dès 2003

PETER AMSTUTZ\*

La question de l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies (ONU) est un serpent de mer de la politique fédérale. Le gouvernement et les Chambres fédérales pourraient réaliser enfin leur projet d'adhésion durant cette législature encore jusqu'à fin 2003, si la majorité du peuple et des cantons y consentent.

**DANS LE QUATRIÈME** «Rapport sur les relations entre la Suisse et l'ONU» (après ceux de 1969, 1971 et 1977) du 1<sup>er</sup> juillet 1998, il est écrit: «Le Conseil fédéral affirme que sa stratégie politique à pour but de parvenir, dans les plus brefs délais, à l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies.» Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2000, on peut lire dans le programme de la législature 1999-2003 que le Conseil fédéral veut concrétiser durant cette législature le projet d'adhésion de la Suisse à l'ONU.

## Première tentative d'adhésion en 1986

La Suisse doit-elle adhérer à l'ONU ou s'en tenir à l'écart en tant qu'Etat neutre en permanence (voir encadré)? Cette question revient régulièrement sur le tapis depuis la Seconde Guerre mondiale. En 1945, une commission d'experts avait pensé l'adhésion souhaitable, mais le Conseil fédéral avait renoncé à aller plus avant, faute de pouvoir émettre une réserve explicite de neutralité en ce qui concerne les obligations imposées par la Charte de l'ONU. En 1981, le Conseil fédéral parvenait à la conclusion que les changements survenus rendent superflue une réserve de neutralité en bonne et due forme. Mais, le 16 mars 1986, 75,7% des

\* Peter Amstutz est de longue date correspondant au Palais fédéral de la «Basler Zeitung».



votants disaient non à l'adhésion à l'ONU et le projet n'était accepté par aucun canton. Le comité victorieux du non s'est transformé en l'«Action pour une Suisse indépendante et neutre» (ASIN; président Christophe Blocher, Zurich) en prévision d'autres luttes politiques.

C'est aux conseillers nationaux socialistes Andreas Gross (Zurich) et Remo Gysin

(Bâle) qu'on doit d'avoir remis le sujet sur le tapis. Les 6 mars 2000, ils ont déposé à la Chancellerie fédérale une initiative populaire munie de 124 772 signatures en faveur de l'«adhésion de la Suisse à l'ONU». Une procédure de consultation engagée par le Conseil fédéral a montré qu'il n'y aurait plus de large opposition à l'adhésion à l'ONU.

## Pas de crainte pour la neutralité

Parmi les «questions revêtant une importance particulière pour la Suisse», le Conseil fédéral soulève celle de la neutralité. Il relève dans son message en faveur de l'adhésion: «Même en étant membre de l'ONU, rien n'empêcherait la Suisse de rester neutre. Elle n'en continuerait pas moins à pouvoir décider librement de participer ou non à des actions militaires. L'ONU respecte la neutralité de ses membres.»

Afin d'éviter toute ambiguïté, le Conseil fédéral prévoit de mentionner explicitement, dans la demande d'adhésion, le maintien de la neutralité et de répéter cette précision lors de la première assemblée générale de l'ONU à laquelle la Suisse participera.

plaine et entière est, aux yeux du Conseil fédéral, de nature à permettre de sauvegarder durablement des intérêts de la Suisse dans un cadre multilatéral.

Le Conseil fédéral souligne aussi que la Suisse est le siège européen de l'ONU, qui représente au total quelque 11 000 fonctionnaires et accueille annuellement près de 80 000 visiteurs (délégués). Mais ce ne sont pas des arguments comptables que le Conseil fédéral entend mettre à l'avant-scène pour la prochaine votation sur l'adhé-

sion à l'ONU, mais des arguments de politique extérieure: «L'adhésion de la Suisse à l'ONU témoigne de sa solidarité internationale et lui permet d'exercer sans réserve son influence sur les événements mondiaux qui la touchent directement. La Suisse peut respecter, sans réserve, les buts de la Charte de l'ONU. Elle peut obéir aux résolutions sans porter atteinte à la neutralité.»

Pour d'avantage d'information:  
[www.uno.admin.ch](http://www.uno.admin.ch)

# La Suisse aux quatre vents

PABLO CRIVELLI

*Petit pays prospère, au cœur du continent européen, la Suisse vit du contact, des échanges avec l'étranger, des influences de l'étranger. Elle a forgé son identité au souffle des quatre vents.*

**EN AFFIRMANT AUJOURD'HUI** son goût pour les mets crus, on ne choque plus personne. Les sushis, ces bouchées de poisson cru de la cuisine traditionnelle japonaise, font entre-temps déjà tellement partie du panorama culinaire suisse qu'il est tout à fait courant d'en trouver dans certains commerces proposant des repas prêts à emporter.

## Cultures vivantes

Que des spécialités culinaires «exotiques» parviennent à s'introduire dans nos menus est une preuve parmi d'autres de la «contamination» culturelle croissante entre sociétés même très éloignées les unes des autres.

Ce phénomène n'est pas nouveau: lors d'une conférence organisée par la Banque inter-américaine de développement, dont le siège est à Washington, l'écrivain péruvien Mario Vargas Llosa s'est demandé s'il avait existé des cultures n'ayant subi aucun changement durant des siècles.

Il est convaincu que non, abstraction faite de quelques tribus isolées menacées de disparition. Vargas Llosa s'en prenait ainsi à tous ceux qui dénoncent les influences extérieures comme des menaces sur leur propre identité culturelle. L'écrivain juge cette position nébuleuse, empreinte de nationalisme et trop générale pour saisir la seule identité qui compte vraiment à ses yeux: celle de chaque individu avec ses nombreuses facettes. Vargas Llosa est convaincu que la globalisation tant redoutée n'est pas synonyme d'étouffement des cultures minoritaires, comme l'indique la résurgence des langues régionales en Espagne et en France. Ceci dit, il est certain, pour l'écrivain, que le monde dans lequel on vivra dans cinquante ans sera totalement différent de celui d'aujourd'hui, beaucoup moins imprégné de culture locale.

## Davantage de diversité

Par sa position géographique, la Suisse est plus exposée que d'autres pays aux conséquences des changements à l'étranger. Les

Ogi à New York: pour la première fois, un président de la Confédération s'est exprimé de la tribune de l'Assemblée générale en septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire de l'ONU.

## Rôle actif du Conseil fédéral souhaité

Le Conseil fédéral a soumis, le 4 décembre 2000, son message au parlement concernant l'adhésion à l'ONU. On y lit que le statut d'observateur, qui est depuis 1948 celui de la Suisse dans cette organisation mondiale groupant 189 Etats et dont seuls la Suisse et le Saint-Siège (Vatican) ne sont pas membres, ne lui permet pas de coopérer et de défendre efficacement ses intérêts. «La position internationale de la Suisse requiert une présence active. Le maintien à l'écart ne se justifie ni politiquement, ni juridiquement, ni économiquement.» Il revient finalement à un gaspillage de ressources. Seule une participation